

Concours Décor des Fêtes CF

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Ouvert aux résidents du Canada seulement

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. Début du concours : 12 h HAE, le 5 décembre 2025. Fin du concours : 23 h 59 HAE, le 15 décembre 2025. Le concours est ouvert aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de leur participation. Il y a 1 prix à gagner. Chaque prix consiste en 2 cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING!^{MD} d'une valeur de 375 \$ chacune, soit une valeur totale de 750 \$. La valeur au détail totale de tous les prix est de 750 \$. Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus. Le gagnant sera choisi le 19 décembre 2025 ou vers cette date. Les gagnants éventuels devront répondre à une question réglementaire. Pour participer, suivez-nous sur Instagram (cfcarrrefour) et publiez une photo de vous et d'au moins une autre personne devant les décorations de Noël du CF Carrefour Laval dans votre story Instagram, en identifiant cfcarrrefour. Pour une chance supplémentaire de gagner, suivez-nous sur Instagram (cfcarrrefour) et publiez une photo de vous et d'au moins une autre personne devant les décorations de Noël du CF Carrefour Laval dans votre feed Instagram, en identifiant @cfcarrrefour. Votre compte Instagram doit être public pendant toute la durée du concours. Un compte Instagram ne peut être utilisé qu'une seule fois pour participer (les participations groupées ou au nom de plusieurs personnes ne sont pas autorisées). Il est interdit de créer plusieurs comptes pour participer.

Le concours est commandité par La Corporation Cadillac Fairview limitée.

LE RÈGLEMENT OFFICIEL CONTIENT UNE RENONCIATION ET A UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS RECONNUS PAR LA LOI. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

1. **COMMANDITAIRE.** Le concours consiste en un tirage promotionnel de cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING!^{MD} commandité par La Corporation Cadillac Fairview limitée, 20, rue Queen Ouest, 5^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3R4 (le « **commanditaire** »).
2. **AUCUN ACHAT REQUIS.** Aucun achat n'est requis pour participer au concours ou pour gagner un prix.
3. **RESPECT DU RÈGLEMENT OFFICIEL.** En participant à ce concours, vous acceptez de respecter son Règlement officiel et d'être lié par ses dispositions. Le non-respect d'une quelconque disposition du Règlement officiel pourrait mener à votre exclusion du concours à la seule discrétion du commanditaire. Toutes les décisions du commanditaire sont définitives à tous les égards.
4. **PRIX.** Il y a un (1) prix à gagner. Chaque prix consiste en deux (2) cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING!^{MD} d'une valeur de trois cent soixante-quinze

dollars (375 \$) chacune, soit une valeur totale de sept cent cinquante dollars (750 \$). La valeur au détail totale de tous les prix est de sept cent cinquante dollars (750 \$). Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre de l'argent. La carte-cadeau CF la carte SHOPPING!^{MD} peut être utilisée dans des boutiques, des restaurants et des lieux de divertissement dans les centres commerciaux Cadillac Fairview partout au Canada. Les conditions générales relatives à la carte-cadeau CF la carte SHOPPING!^{MD} se trouvent [ici](#).

5. **CHANCES DE GAGNER.** Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.
6. **ADMISSIBILITÉ.** Pour pouvoir gagner un prix, vous devez être un résident autorisé du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence au moment de votre participation. Vous ne pouvez pas participer au concours si vous êtes un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées ou un membre de la famille immédiate d'un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées. Le terme « famille immédiate » désigne la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles ainsi que le conjoint ou la conjointe ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait.
7. **PÉRIODE DU CONCOURS.** Le concours débute le 5 décembre 2025 à 12 h HAE et prend fin le 15 décembre 2025 à 23 h 59 HAE.
8. **COMMENT PARTICIPER.** Pour participer, suivez-nous sur Instagram (cfcarrefour) et publiez une photo de vous et d'au moins une autre personne devant les décorations de Noël du CF Carrefour Laval dans votre story Instagram, en identifiant cfcarrefour. Pour une chance supplémentaire de gagner, suivez-nous sur Instagram (cfcarrefour) et publiez une photo de vous et d'au moins une autre personne devant les décorations de Noël du CF Carrefour Laval dans votre feed Instagram, en identifiant @cfcarrefour. Votre compte Instagram doit être public pendant toute la durée du concours. Un compte Instagram ne peut être utilisé qu'une seule fois pour participer (aucune participation en bloc ou au nom de plus d'une personne n'est permise). Vous ne pouvez pas créer plusieurs comptes pour participer. Il vous incombe de vous conformer à toutes les règles d'Instagram concernant l'utilisation de votre compte.
9. **CONDUITE PROHIBÉE.** Il est interdit de participer ou de tenter de participer au concours autrement que de la façon expressément permise par le présent Règlement officiel, notamment par l'utilisation de méthodes robotisées, automatiques ou programmées ou la création de comptes ou d'identités multiples. Il est interdit d'inclure dans un bulletin de participation au concours du contenu vulgaire ou offensant, une incitation à la haine ou à la discrimination, ou la promotion ou la description de contenu violent, illégal, contraire à l'éthique ou immoral.
10. **SÉLECTION DU GAGNANT.** Les gagnants potentiels seront sélectionnés par tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles le 19 décembre 2025, ou vers cette date, à 11 h 00 HAE à 20, rue Queen Ouest, 5e étage, Toronto (Ontario) M5H 3R4. Ils seront avisés dès que possible par messagerie directe sur le compte Instagram utilisé pour participer au concours. Pour être déclaré gagnant, un

gagnant potentiel doit : a) répondre correctement à une question réglementaire posée par le commanditaire et b) retourner un formulaire de renonciation dûment rempli par lequel il confirme son admissibilité et son identité et décharge le commanditaire, ses sociétés affiliées ou mandataires, de même que leurs agences de publicité ou de promotion respectives, de tout préjudice ou dommage causé ou prétendument causé par sa participation à ce concours ou par l'utilisation ou l'échange d'un prix. Le défaut de fournir, dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de l'avis, une réponse correcte à la question réglementaire et le formulaire de renonciation peut entraîner le retrait du prix. Un autre tirage au sort aura alors lieu, et le processus se répétera jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.

11. **REMISE DU PRIX.** Des dispositions pour la remise du prix seront prises avec le gagnant une fois que le gagnant potentiel aura rempli toutes les exigences du Règlement officiel. La remise aura lieu dans les quatorze (14) jours suivant le moment où un participant aura été déclaré gagnant. Pour se voir remettre son prix, le gagnant pourrait devoir se rendre dans l'une des propriétés du commanditaire à ses propres frais. Le défaut de réclamer un prix ou d'en accepter la remise peut entraîner le retrait du prix.
12. **DIFFÉRENDS CONCERNANT L'IDENTITÉ DU GAGNANT.** Si l'identité d'un gagnant potentiel est contestée, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, considérer que le bulletin de participation a été soumis par le titulaire du compte Instagram associé à la participation.
13. **RENONCIATION.** En participant au concours, vous dégagez entièrement le commanditaire, ses sociétés affiliées ou ses mandataires, ses fournisseurs de prix et leurs agences de publicité ou de promotion respectives de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement au concours, y compris, sans s'y limiter, de toute responsabilité liée à : (i) toute anomalie ou tout problème technique ayant pu nuire à votre participation; (ii) l'échec de la réception, de l'envoi, de la saisie ou de l'enregistrement de votre bulletin de participation ou d'autres renseignements, pour quelque raison que ce soit; (iii) tout préjudice ou dommage touchant vos biens ou ceux de toute autre personne; et (iv) l'utilisation ou l'échange d'un prix.
14. **DROITS DU COMMANDITAIRE.** Le commanditaire se réserve le droit de modifier ou de suspendre le concours s'il détermine qu'il y a eu une erreur d'impression ou un problème technique ou que la sécurité, l'intégrité ou la bonne gestion du concours a été compromise pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le présent concours ou de modifier le Règlement officiel pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit de fournir une mesure d'adaptation au participant qui en fait la demande si cette mesure est nécessaire pour éviter une discrimination illégale ou une infraction aux lois en vigueur. Les demandes de mesures d'adaptation doivent être reçues par le commanditaire pendant la période du concours à l'adresse contests@cadillacfairview.com.
15. **SOUMISSION DE PHOTOS OU DE VIDÉOS.** Si ce concours comprend la publication ou la soumission d'une photo ou d'une vidéo, vous déclarez

et garantissez que la photo ou vidéo est votre œuvre originale, que chaque personne apparaissant sur la photo ou dans la vidéo a atteint l'âge de la majorité et consent à ce que vous utilisiez ladite photo ou vidéo, et que votre photo ou vidéo ne viole aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce ou aucun autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers. En publiant la photo ou la vidéo, vous convenez que le commanditaire ou ses mandataires peuvent partager ou aimer la photo ou la vidéo soumise, ajouter un commentaire et interagir de toute autre façon avec la publication à n'importe quelle fin, sous seule réserve des règles de la plateforme de médias sociaux.

16. **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** Des renseignements personnels sont recueillis par le commanditaire et ses sociétés affiliées aux fins de la gestion du concours, de la publication d'une liste des gagnants et du respect des exigences relatives aux prix. De plus, nous pouvons combiner ces renseignements avec d'autres renseignements que nous recueillons à votre sujet lorsque vous utilisez nos autres services ou interagissez avec nous. Nous pouvons utiliser ces renseignements combinés aux fins décrites dans notre politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : <https://www.cadillacfairview.com/fr-CA/privacy-policy/>. Si vous avez des questions ou des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, vous pouvez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels en écrivant au cfprivacy@cadillacfairview.com ou au 20, rue Queen Ouest, bureau 500, Toronto (Ontario) M5H 3R4.
17. **AVIS CONCERNANT INSTAGRAM.** Le concours n'est commandité, cautionné ou administré d'aucune manière par Instagram ni ne lui est associé. Chacun des participants au concours libère entièrement les propriétaires et les exploitants d'Instagram de toute responsabilité. Les questions, les commentaires ou les plaintes concernant le concours doivent être adressés au commanditaire et non à Instagram.
18. Ce concours est assujetti aux lois fédérales et provinciales et aux règlements municipaux applicables et est nul là où la loi l'interdit.
